

# LA SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

## Lecture du Dimanche

Publiée avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Evêque de Montréal.

Paraissant le Samedi.

### SOMMAIRE

L'AVENT.— L'IMMACULÉE CONCEPTION DE LA B. V. MARIE, 8 décembre.—CHRONIQUE DIOCÉSAIN ET PROVINCIALE : Ordinations à la Cathédrale de Montréal ; changement ecclésiastique dans le diocèse de Montréal ; réunion générale de conférences de St-Viecent de Paul ; biographie de S. Ex. Dom Henri Smeulders ; démonstration à l'église St-Sauveur à Québec ; changement ecclésiastique dans l'archidiocèse de Québec ; visite de l'archevêque de St-Boniface, M. — CONFÉRENCES A NAZARETH, sur le Sylla-



### SOMMAIRE

bus par M l'abbé Lévesque, P. S. S. — UNE BONNE PENSÉE.— VOCATION DES ETATS UNIS D'AMÉRIQUE, d'après le Dr. Brownson. — LES JÉSUITES EN CHINE. — CRONIQUE ÉTRANGÈRE ; Le couvent de Ste-Sabine transformé en lazaret ; prochaine arrivée à Rome de l'ambassadeur de Russie ; un détail inédit sur Mgr Deschamps ; renouvellement du vœu de Garcia Moeno au Sacré-Cœur de Jésus ; la loi municipale en France ; la messe du Saint Esprit. — LES DEUX COLONELSHISTOIRE édifiante suite et fin.— Décès de la semaine.

LE NUMÉRO  
2 cents

PRIX DE L'ABONNEMENT  
6 mo's, 55 cents — Un an, une piastre

LE NUMÉRO  
2 cents

Permis d'imprimer : † EDOUARD CHS, Evêque de Montréal

Adresser toutes les communications à M. P. Dupuy, propriétaire-rédacteur ;

Bureaux : rue Saint-Gabriel, 28.

### PRIERES DES QUARANTE HEURES

Dimanche,	2	décembre	— La Cathédrale.
Mardi,	4	“	— Caughnawaga.
Jeudi,	6	“	— N. D. de Lourdes.
Samedi,	8	“	— Le Jésus à Montréal.

### FÊTES DE LA SEMAINE

**DIMANCHE**, 2 décembre — 1<sup>er</sup> Dimanche de l'Avent, Semi-double, ornements violets.

**Lundi**, 3 — Saint François-Xavier, C. — Double majeur, ornements blancs.

**Mardi**, 4 — Saint Pierre Chrysologue, E. D. — Double, ornements blancs.

**Mercredi**, 5 — Sainte Bibianne, V. M. — Semi-double, ornements rouges — *jeûne*.

**Jeudi**, 6 — Saint Nicolas, E. C. — Double, ornements blancs.

**Vendredi**, 7 — Saint Ambroise, E. D. — Double, ornements blancs, *jeûne*.

**Samedi**, 8 — L'Immaculée Conception de la B. V. Marie, (fête d'obligation.) — 1<sup>re</sup> classe avec octave, ornements blancs.

### OFFICES EXTRAORDINAIRES

**CATHÉDRALE.** — Dimanche, — 2 décembre, ouverture des prières des 40 heures ; grand'messe, à 10 h. avec sermon ; vêpres, à 3 $\frac{1}{2}$  h. ; Amende honorable, le soir, à 8 h.

Les membres de l'Adoration nocturne se rendront à la Cathédrale à 5 h. pour la récitation des prières du T. S. Sacrement.

Les membres du Tiers-Ordre serviront de garde d'honneur au T. S. Sacrement pendant les nuits de dimanche à lundi, et de lundi à mardi.

**Lundi** 3 — grand messe à 9 $\frac{1}{2}$  h ; vêpres à 3 $\frac{1}{4}$  ; Amende honorable le soir à 8 h

**Mardi** 4 — grand'messe à 9 $\frac{1}{2}$  h. suivie de la procession et des prières de la neuvaine préparatoire à l'Immaculée Conception.

Tous les autres soirs, à 7 h., prières de la neuvaine.

**Samedi** 8 — Fête de l'Immaculée Conception. Office Pontifical. — Retraite de S. G. Mgr de Montréal et des prêtres de l'Evêché pendant la semaine

**NOTRE-DAME** : — Dimanche 2. — à 7 h. p. m., ouverture de la retraite des jeunes filles qui durera jusqu'à jeudi soir.

**N. D. DE LOURDES** : — Tous les soirs à 7 $\frac{1}{2}$  h. retraite des membres de la Congrégation de Marie Immaculée.

**LE JÉSUS** : — Le premier vendredi de chaque mois le T. S. Sacrement sera exposé dans cette église pendant toute la journée.

**SAINT-JACQUES** : — Samedi soir, à 7 h., clôture de la retraite des membres de la Congrégation de Marie Immaculée ; sermon et salut scennel. A cette cérémonie sont invitées toutes les congrégations sœurs.

## L'AVENT.

---

Le temps de l'Avent est destiné par l'Eglise à nous préparer à la grande fête de Noël ; à chacune de ses fêtes les plus solennelles est attachée une *vigile* ou veille, d'un jour de pénitence : l'Avent est une longue vigile de quatre semaines, pour la Naissance du Sauveur, comme le Carême une de six, pour sa Résurrection.

L'Avent est donc un temps de pénitence : aussi jeûnait-on autrefois en Avent comme en Carême. Le jeûne n'y est plus aujourd'hui d'obligation, mais il est encore de dévotion, dans l'intention de l'Eglise, et nous devons au moins le remplacer par des prières plus fréquentes, plus ferventes, et par de plus abondantes aumônes.

Au Canada, il y a, pendant l'Avent, deux jours de jeûne et d'abstinence par semaine, le mercredi et le vendredi, et il y a dans la plupart des églises des prédications extraordinaires. Tout ce saint temps y conserve une physionomie de recueillement et de pénitence.

---

### LA CONCEPTION IMMACULÉE DE LA SAINTE VIERGE.

---

8 décembre

Le dogme de l'IMMACULÉE Conception de la sainte Vierge a été proclamé le 8 décembre 1854, par le pape Pie IX, assisté d'une foule d'évêques venus de toutes les parties du monde catholique. Une superbe colonne, surmontée de la statue de Marie, a été élevée sur la place de la Propagande pour perpétuer le souvenir de ce grand acte. Une inscription, placée à l'église de Saint-Pierre, au Vatican, sur les murs de l'abside, mentionne les noms de tous les évêques qui assistèrent à la magnifique cérémonie.

MARIE A ÉTÉ CONÇUE SANS PÉCHÉ. C'est un article de notre foi ; c'est le diamant de la couronne de la Vierge-Mère : jamais, dès le premier instant de son existence, elle ne fut l'esclave du démon. Elle a toujours été toute belle, toute pure, et jamais il n'y eut en elle aucune tache ! La mère future de la vie ne renferma jamais en elle le principe de la mort. Celle qui devait concevoir et enfanter le Fils unique du Père, fut toujours le sanctuaire de l'Esprit-Saint. Avoir toujours été sans l'ombre d'une tache, voilà le grand privilège, PRIVILÈGE UNIQUE ici-bas, accordé par le Verbe à celle qu'il devait choisir pour sa mère : un seul homme, Jésus, une seule femme, Marie, ont été sans péché.

Nul siècle, depuis la naissance de l'Eglise, où l'Immaculée Con-

ception n'ait été l'objet de la vénération des fidèles. Le concile général d'Ephèse, au cinquième siècle, ne définit pas seulement que Marie est MÈRE DE DIEU, il l'appelle aussi la VIERGE IMMACULÉE. Le grand concile de Trente déclara que son intention n'était pas de comprendre l'IMMACULÉE et bienheureuse Mère de Dieu dans son décret touchant le péché originel. Les saints Pères et Docteurs de l'Eglise ne tarissent pas en termes précis sur la gloire de Marie *toujours sans tache*. Les souverains pontifes n'ont cessé de protéger cette auguste pèrogrative de la Reine des vierges contre l'attaque de ses ennemis. Enfin l'Eglise célèbre depuis des siècles la fête de la Conception de Marie ce qui n'eût pas eu de sens si elle ne la croyait *immaculée*. Ce n'est donc pas un dogme nouveau qu'a fait l'auguste Pie IX ; il a seulement proclamé un dogme cru de tout temps dans l'Eglise, à qui Dieu l'avait révélé.

La Vierge immaculée, Marie, devait nous donner l'Agneau sans tache, Jésus, le Dieu fait homme, pour détruire ici-bas le péché. Nous sommes nés tous avec la tache du péché originel ; mais le Sauveur a établi un bain sacré pour nous laver de cette tache ; le baptême efface en nous le péché originel, et nous sortons de ce bain purifiant sans l'ombre d'une souillure. Dieu alors dit aussi à notre âme : " Vous êtes toute belle, ô ma bien-aimée, et il n'y a point de tache en vous ! " Marie a eu le privilège de n'avoir jamais été atteinte de la morsure du serpent, et nous avons la grâce d'être guéris de sa blessure.

Marie, conçue sans péché, a toujours été fidèle ; jamais une seule faute n'a souillé son innocence ; et nous, qu'avons-nous fait, que faisons-nous tous les jours de la nôtre ? Si Marie, après une telle grâce d'en haut, s'était montrée infidèle, quel crime n'eût-elle pas commis ? Et nous, est ce que notre ingratitude n'est point aussi un crime abominable ?

Le divin Sauveur cependant n'a point voulu que notre ingratitude éteignît sa miséricorde ; il a établi un autre sacrement, la pénitence, pour nous rendre l'innocence, après que nous l'avons perdue, non plus par la faute d'Adam et d'Eve, mais par notre propre faute. Nous pouvons toujours recouvrer le précieux trésor de l'amour de notre Dieu. Après tant de faveurs, avec tant de grâces, comment y a-t-il sur la terre des âmes qui vivent dans la souillure du péché ? des âmes qui n'aiment pas le bon Dieu ?

*Réflexion.*—Dieu est le père, Marie est la mère, Jésus est le frère des âmes pures : malheur à qui est sans innocence !

---

#### CHRONIQUE DIOCÉSAINÉ ET PROVINCIALE.

---

Ordination à la cathédrale par Mgr l'Evêque de Montréal le 2 novembre 1883 :

*Sous-diaconat* : — MM. J. E. Donnelly, Montréal, C. M. Carroll, Dubuque, J. T. Kelly, Hamilton, J. P. Kelly, Kingston, et J. J. McDonnell, Pittsburg.

Par décision de S. Grandeur Mgr de Montréal en date du 26 novembre M. F. Parizeau a été nommé vicaire à Saint-Timothée.

Dimanche, 9 décembre, aura lieu la réunion générale des confédérés de Saint-Vincent de Paul ; le matin, à l'église N.-D. des Anges, à 7 heures, et dans l'après-midi à 2 heures au cabinet de lecture paroissial.

Une belle fête a eu lieu jeudi dernier, à Saint-Jérôme pour célébrer le cinquantième anniversaire de la naissance de M. le curé Labelle.

Les paroissiens de Saint-Jérôme, auxquels s'étaient joints de nombreux colons du Nord et plusieurs ecclésiastiques, ont dignement fêté ce pasteur vénéré, cet apôtre de la colonisation, dont la vie s'est passé à faire le bien.

Au moment de mettre sous presse nous n'avons encore que peu de détails. Nous reviendrons sur cette belle manifestation.

Demain auront lieu les élections annuelles des officiers de la congrégation de Marie Immaculée.

MM. les abbés Ph. Fortier, desservant de Cascapédiac, dans le diocèse de Rimouski, Camille Forest, vicaire à Saint-Félix de Valois, et Anthyme Boucher, vicaire à Saint-Michel de Vaudreuil, abandonnent le ministère paroissial pour entrer dans la communauté des Clercs de Saint-Viateur.

Le *Canadien* publie, sous la signature de M. E. C. Rouleau, une biographie de Son Excellence Dom Henri Smeulders, à laquelle nous faisons les emprunts suivants :

Joseph Gauthier Henri Smeulders est né en 1826 à Moll, province d'Anvers, Belgique. Il fit ses études au collège de Moll où il se distingua entre tous ses condisciples par son amour du travail et sa belle intelligence.

En 1843, Son Excellence entra dans l'ordre de Citcaux à l'abbaye de Saint-Bernard à Bornhem, Belgique. Comme on le sait les Cisterciens datent de l'année 1109, et il comptent dans leurs rangs des savants, des saints, qui ont jeté un brillant éclat sur cet ordre religieux.

Après avoir été ordonné prêtre le R. P. Smeulders fut envoyé à Rome pour continuer ses études ; il y arriva en 1855.

En 1858, il fut créé docteur en théologie au collège Romain, dirigé par les RR. PP. Jésuites. Ce collège, fondé par saint Ignace de Loyola, était fréquenté, chaque année, par douze à treize cents

élèves, venus de toutes les parties du monde. Les 28 professeurs étaient choisis parmi les hommes les plus savants dans toutes les sciences. Pour obtenir son grade de docteur, le R. P. Smeulders eut à défendre publiquement un des points les plus difficiles de la théologie dogmatique ; ce fut une thèse sur la grâce.

Après avoir reçu son diplôme de docteur, il fut fait professeur de philosophie et de théologie au monastère de Saint-Bernard, aux Thermes, à Rome.

En 1859, Dom Henri Smeulders fut nommé Consulteur de la Sacré Congrégation de l'Index ; charge très importante et pour laquelle il faut posséder de hautes connaissances.

En 1862, il retourna à Bornhem où il occupa la chaire de professeur de théologie dogmatique. Nommé secrétaire du général de l'ordre de Cîteaux il l'accompagna dans sa visite des monastères de la France en 1863.

Le R. P. Smeulders dut de nouveau quitter sa chaire de professeur pour visiter, en 1867, avec le même général, les monastères de Belgique et d'Autriche-Hongrie.

Trois ans plus tard il fut nommé Procureur Général de son Ordre, et, comme, tel il fixa sa résidence à Rome. A la mort du père général Césari, en 1879, Son Excellence convoqua le chapitre à Vienne. Le chapitre porta ses vœux sur le R. P. Smeulders ; mais l'humble religieux déclina cet honneur.

En 1880, il est fait Consulteur de la Sacrée Congrégation de la Propagande et en 1882 consulteur de la sacrée congrégation pour les affaires du rite oriental.

Son Excellence a été chargée de plusieurs affaires des plus importantes par différentes congrégations de Rome, notamment de la Sacrée Congrégation des rites de la sacrée congrégation des évêques et réguliers etc.

En 1883, enfin nous voyons le R. P. Smeulders arriver à la dignité du Commissaire Apostolique au Canada, c'est une nouvelle preuve de la confiance que le Saint-Siège a en son Excellence.

Les zouaves pontificaux canadiens connaissaient déjà le R. P. Smeulders : ils l'avaient, en 1870 vu prodiguant, comme aumonier, ses secours spirituels et ses soins empressés aux blessés de la Porte Pia pendant que les Piémontais bombardaient Rome. Il a été témoin de l'iniquité et de l'acte sacrilège que consumma Victor-Emmanuel en s'emparant des Etats de l'Eglise.

Ainsi que le fait très judicieusement remarquer M. C. E. Rouleau, " la vie de Son Excellence n'a été qu'une vie de labeurs continuel et ses jours ont été les *pleni dies* dont parle l'Ecriture-Sainte "

Mgr Smeulders, délégué apostolique, a été l'objet d'une belle démonstration dans l'église de Saint-Sauveur de Québec. Le *Canadien* donne le résumé suivant de l'allocation que Son Excellence adressa en cette circonstance du haut de la chaire aux cinq ou six mille personnes réunies dans le temple :

“ Il parla des souffrances de Notre Saint-Père et du triomphe de l'Eglise. Ce n'est pas avec de l'argent, au moyen des armes, qu'on peut remporter la victoire sur les ennemis de l'Eglise, a-t-il dit, c'est par le secours puissant de la prière que ce triomphe arrivera.

“ Son Excellence donna en dernier lieu des notions claires et précises sur la soumission qu'un catholique doit à l'Eglise. Le fidèle doit l'obéissance à ses pasteurs, à ses évêques, qui sont en relations constantes avec le Saint-Siège, qui enseignent la doctrine enseignée par le Pape. Il n'appartient pas à un particulier de condamner la conduite de son évêque ou de lui faire la leçon. L'Evêque doit rendre compte de ses actes à son supérieur, au Pape, qui, lui seul, peut condamner ou absoudre un archevêque ou un évêque.

“ Ce n'est pas comme cela que le Saint-Siège entend la soumission à l'Eglise. Ce n'est pas en soutenant ses opinions particulières contre l'autorité religieuse qu'un catholique fait acte de soumission.

“ Son Excellence a paru insister fortement sur cette grave question ; elle a répété à plusieurs reprises qu'un bon catholique doit obéir à ses pasteurs, à son évêque, plutôt que de s'en rapporter à ses propres opinions.”

---

Nous lisons dans le *Journal de Québec* :

“ Les catholiques du Canada protestent fortement contre la formule du serment prêté, à leur installation, par le gouverneur-général et le gouverneur provincial. Ils demandent la suppression du passage du serment déclarant que “ nul prince étranger, personne, prélat, état ou potentat ne pourra avoir autorité ou juridiction ecclésiastique ou spirituelle dans les limites du pays.”

“ Dans l'opinion catholique, cette déclaration, qui porte atteinte à l'exercice de l'autorité du Pape et des évêques catholiques, est une violation du traité de 1768, lequel garantit aux catholiques du Canada la liberté religieuse.”

---

M. Georges Buteau Gauvin, ecclésiastique, autrefois de Québec, a laissé le diocèse de Chatham, N. B., pour entrer dans l'ordre religieux des jésuites au noviciat de Montréal.

---

Ces jours derniers Mgr l'archevêque de Saint-Boniface, Manitoba, a été visiter la nouvelle école de l'Immaculée Conception tenue à Winnipeg par les RR. SS. de Jésus Marie. Près de soixante-quinze élèves fréquentent cette institution qui est la quatrième école catholique de Winnipeg, savoir : deux tenues par les Frères Maristes et deux par les bonnes Sœurs de Jésus-Marie.

---

On lit dans le *Manitoba* :

“ La générosité des catholiques de la province de Québec vient

de s'affirmer d'une manière bien remarquable. Les Evêques de cette province ont établi l'œuvre si importante et si méritoire des écoles pour les enfants des sauvages du Nord-Ouest.

A la demande de ces Vénérables Prélats, une quête s'est faite dans toutes les églises; cette quête a produit une somme de \$6,500 environ. Le quart de cette somme est pour les écoles sauvages de l'archidiocèse de St-Boniface, un autre quart pour celles de St-Albert, un troisième quart pour celles d'Arthabaska, Mac-Kenzie, et le quatrième quart est divisé entre le vicariat apostolique de Pontiac et la préfecture apostolique du Labrador. C'est un nouveau lien que nos frères de Québec viennent de nouer avec les indigènes de ces vastes contrées. Nous les remercions et il nous est doublement agréable de savoir que le Souverain Pontife a béni cette œuvre des écoles sauvages du Nord-Ouest et qu'il accorde des indulgences à ceux qui y participent."

---

## AVIS.

---

*Toutes les personnes qui s'abonneront maintenant pour un an, en payant d'avance, recevront gratuitement les numéros de la Semaine religieuse des mois de novembre et décembre et leur abonnement durera du 1er janvier au 31 décembre 1884. Tous les abonnements doivent être payés d'avance.*

---

## CONFÉRENCES DE NAZARETH SUR LE SYLLABUS.

---

### FORME SOCIALE DE L'ÉGLISE.

Nous avons établi quels sont l'origine, la nature, le but et les limites du pouvoir dans la société civile; en faisant le même travail sur l'Eglise, il nous sera plus tard bien facile de déterminer leurs rapports.

I. L'Eglise est une société.

1° Quatre choses sont requises et suffisent pour constituer une société humaine.

Une *agrégation d'hommes*, c'est-à-dire d'êtres composés d'un corps et d'une âme, car une *agrégation d'âmes sans corps* serait une société angélique et une *agrégation de corps sans âme* serait tout au plus une société de bêtes.

Une *agrégation d'hommes unis* entre eux par un lien moral; le rapprochement de plusieurs hommes dans un même endroit,

comme dans une voiture publique, par exemple, ne les constitue pas en société ; il faut le libre concours des volontés.

Une aggrégation d'hommes unis pour atteindre un *même but* ; car des buts différents supposent des voies également différentes : or des voyageurs qui ne suivent point la même route ne peuvent point s'associer—pour le voyage.

Une aggrégation d'hommes unis pour atteindre un même but par l'emploi de *moyens communs*. Tous ceux qui font le commerce poursuivent le même but, mais ils ne sont pas en société tant qu'ils le font chacun à son gré,

Or, nous retrouvons ces quatre éléments dans l'Eglise.

Nous, ses enfants, nous lui reconnaissons le droit de régir notre conduite extérieure aussi bien que les plus secrètes pensées de notre esprit ; nous lui appartenons selon toute notre nature. Quelles que soient les distances qui nous séparent, nous sommes unis par les mêmes sentiments, les mêmes espérances, les liens de la même charité. Nous poursuivons tous le même but : la même sanctification de nos âmes et le bonheur éternel.

Les moyens auxquels nous recourons, sont, une même foi, la participation aux mêmes sacrements, la soumission à une même autorité.

Donc, l'Eglise se présente à tous les regards avec les caractères d'une vraie société.

2<sup>o</sup> Notre propre nature exige que la religion soit ainsi constituée.

C'est par la famille que l'enfant devient un homme ; c'est par la société civile que l'homme se perfectionne ; c'est à la religion que nous demandons notre fin dernière, le bonheur éternel. Or, si nous sommes incapables d'atteindre nos fins temporelles, qui sont secondaires, sans le secours de l'association, comment pourrions-nous, sans le même secours, atteindre notre fin suprême ? Puisque nous sommes ainsi faits, que nous avons un aussi grand besoin de la société pour nous perfectionner que de l'air pour vivre, il faut conclure que Dieu qui veut bien élever notre nature, mais non la changer, par le moyen de la religion, devait nous donner cette religion dans la forme sociale.

3<sup>o</sup> Enfin si nous consultons l'Evangile, nous constatons que le nom d'Eglise que Jésus-Christ a donné à sa religion, les figures sous lesquelles il nous la représente, nous enseignent qu'il l'a constituée en société. De plus, Jésus-Christ invite *tous les hommes* à faire partie de son Eglise ; il veut qu'ils y soient *unis* par les liens les plus étroits, il propose à tous une même *fin* et détermine clairement par quels *moyens* on doit poursuivre cette fin. L'Evangile nous offre donc dans la religion de Jésus-Christ tous les caractères d'une vraie société.

II. L'Eglise est une société parfaite.

1<sup>o</sup> Il existe deux sortes de sociétés : les sociétés incomplètes ou imparfaites et les sociétés complètes ou parfaites.

Les premières sont ainsi appelées parce qu'elles ont pour fin immédiate, des biens qui n'intéressent qu'un petit nombre de personnes et qui font déjà partie de la fin générale d'une autre société ; d'où il suit qu'on peut ou négliger absolument le but qu'elles poursuivent, ou l'atteindre en dehors de leur sein et qu'elles mêmes, une fois constituées, demeurent toujours sous la dépendance de la société qui leur est supérieure ; par exemple, les sociétés commerciales demeurent toujours sous la dépendance du gouvernement, parce que leur fin propre se trouve déjà comprise dans la fin générale de la société civile et les biens qu'elles proposent ne concernent que les seuls hommes du commerce qui encore peuvent se les procurer sans recourir à elles. On comprend que ces sociétés ou plutôt ces associations n'ont que des droits fort restreints.

Les sociétés parfaites, au contraire, se proposent pour fin, des biens auxquels les hommes ne peuvent pas raisonnablement renoncer et qu'elles seules peuvent leur procurer ; par exemple : le progrès matériel, intellectuel et moral, n'est moralement possible que grâce à la société civile et nul homme ne peut renoncer à ces divers perfectionnements.

Or, comme le salut éternel est un bien auquel nous ne pouvons pas renoncer et que nous ne pouvons obtenir qu'au sein de l'Eglise, il s'ensuit que l'Eglise a ce double caractère de nécessité et d'universalité, qui la place incontestablement parmi les sociétés parfaites et au premier rang.

2<sup>o</sup> Le but propre des sociétés parfaites ne relevant du but général d'aucune autre société, et ce but étant déterminé par Dieu lui-même, il faut admettre, sous peine de nier la sagesse de Dieu, qu'elles ont reçu de lui tous les droits nécessaires pour atteindre ce but.

Or une société ne peut conduire ses membres à la fin qu'elle leur propose, qu'à la condition que le pouvoir qui la régit puisse imposer à tous d'une manière obligatoire, les moyens indispensables pour atteindre cette fin, qu'il puisse exiger que ces moyens soient appliqués selon le mode et dans le sens qu'il exige, qu'il puisse contraindre d'une manière quelconque ceux qui refusent de les appliquer ; c'est à dire que les sociétés parfaites ont reçu de Dieu un triple pouvoir, législatif, judiciaire et coercitif.

Or, l'Eglise étant une société et une société parfaite, il faut lui reconnaître un triple pouvoir, et, comme le but qu'elle poursuit par l'ordre de Dieu ne relève en aucune manière d'aucune autre société, il faut proclamer qu'elle est absolument indépendante pour régir, juger et, au besoin, contraindre tous ses sujets sans exception.

---

## UNE BONNE PENSÉE.

---

Il ne suffit pas de faire de bonnes choses, il faut de plus les bien faire, à l'exemple de Jésus-Christ, de qui il est écrit : *Il a bien fait toutes choses*, Appliquons-nous donc à faire toutes nos actions dans l'esprit de Jésus-Christ, c'est-à-dire de la manière qu'il fa'sait ses actions, nous proposant les même fins ; autrement toutes les œuvres bonnes en elles-mêmes que nous fessons, seraient sans récompense. (Saint Vincent de Paul.)

Le Bienheureux Berchmans faisait tellement toutes ses actions dans le temps, dans le lieu, de la manière et pour les fins qu'il les devait faire, que l'on pouvait dire après chacun de ses actions : voilà une action qui est parfaitement bien faite.

Saint Ignace, s'apercevant qu'un frère de sa compagnie agissait avec beaucoup de négligence, lui demanda pour qui il faisait ses actions : le frère lui répondit qu'il les faisait pour Dieu. Si vous les faisiez pour les hommes, ajouta le saint, le mal ne serait pas bien grand ; mais, en agissant pour un si grand maître que Dieu, quel désordre de les faire de la manière que vous les faites !

*Prière.*—Mon Dieu, faites que je fasse bien toutes choses ; que je fasse tout ce que je dois faire dans l'esprit de mon Sauveur, et pour les mêmes fins qu'il faisait ses actions ; accordez-moi la grâce de les faire avec beaucoup d'exactitude et de ferveur.

---

## VOCATION DES ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE

D'APRÈS M. BROWNSON.

---

### 2ÈME ARTICLE.

La civilisation chrétienne n'a pas encore atteint son dernier développement ; sur les ruines de celle que nous ont légué les Grecs, les Romains et les Barbares, il doit s'en élever une autre beaucoup plus parfaite.

Tel est le principe que M. Brownson met en avant pour prouver sa thèse sur la *mission* des Etats-Unis.

Ce principe une fois posé, il se demande quel sera le théâtre de cette civilisation nouvelle ; à cela il répond sans hésiter : l'Amérique.

En effet, dit-il, "les éléments de cette civilisation nouvelle existent en Amérique dans un état de pureté, de vigueur, de force, plus grand que dans aucune contrée de l'ancien monde."

M. Brownson s'efforce de prouver cette assertion par les circonstances qui ont présidé à l'origine des Etats-Unis—par leur posi-

tion géographique,—par la nature des races qui composent leur population;—par la persuasion unanime des habitants,—par la conduite qu'ils ont toujours tenue à l'égard de l'Eglise, enfin par les principes même de leur constitution.

1<sup>o</sup> *Circonstances qui ont présidé à l'origine des Etats-Unis* : “ Par une singulière faveur de la Providence, nos pères en cherchant un abri dans le nouveau-monde, laissèrent de côté la plupart des idées barbares, discordantes, despotiques, dont le moyen âge n'avait pu réussir à se dépouiller. Ils apportaient avec eux le majestueux système de la jurisprudence romaine modifié, amélioré par la loi commune de l'Angleterre, et l'influence du christianisme; mais ils n'apportaient pas le système politique des Romains ou des barbares; leurs doctrines politiques étaient celles qui avaient été enseignées dans l'Eglise par les papes, les conciles, les docteurs, sans que la société européenne les eût jamais adoptées d'une manière effective. L'Eglise n'avait cessé de travailler à ramener la société aux maximes du droit naturel, et ce sont ces maximes opposées avec tant de force aux Stuarts, par les républicains anglais du dix-septième siècle, que nos ancêtres apportaient ici à leur tour pour en faire la base de leur établissement. Nos pères étaient peut-être, de tous les hommes de leur époque, ceux qui, dans l'ordre naturel, s'étaient le mieux approprié, incorporé les fruits des travaux du genre humain, spécialement de l'Eglise chrétienne, sur la jurisprudence et l'état social; ils étaient par rapport à la civilisation, l'avant-garde de l'humanité, quand ils mirent le pied sur le sol américain. Et certes durant les années de la colonisation, ils n'ont pas dégénéré, ils ont gagné plutôt, mettant à profit leur propre expérience et celle des peuples européens. Il est bien probable que le monde n'a jamais été témoin d'une assemblée politique si auguste que celle qui se réunit, en 1787, à Philadelphie pour arrêter la forme de notre constitution fédérale... Les circonstances du temps et du lieu étaient on ne peut plus favorables à l'établissement d'une civilisation avancée. Le pays était neuf, inculte. Il était encombré de forêts, mais nullement des institutions vicieuses, des usages, des conventions de l'ancien monde. C'était une terre vierge au sein de laquelle on pouvait établir librement des institutions en harmonie avec le progrès des idées, et à l'abri de toute influence pernicieuse de la part des autres peuples. Les colonies anglaises avaient le grand avantage d'être abandonnées à elles-mêmes et de ne pas être sous la tutelle de la mère-patrie.”

2<sup>o</sup> *Position géographique des Etats-Unis* :

“ La position géographique de ces contrées est encore un avantage qui les désignait pour théâtre à la civilisation nouvelle et pour patrie au peuple de l'avenir. La vaste étendue d'un territoire compris entre l'Atlantique et le Pacifique d'une part, entre les régions glacées du Nord et l'isthme de Darien de l'autre : la

“ variété du sol, de son climat, de ses produits en font un monde  
 “ à part, capable de se suffire à lui-même et d’avoir sa politique  
 “ libre de tout danger de la part des autres contrées. les rapports  
 “ commerciaux avec les divers peuples du globe sont dans notre  
 “ génie, mais nullement dans nos besoins ; nous pourrions les  
 “ supprimer sans dommages sérieux. Il n’y a pas de nation qui  
 “ puisse volontairement entrer en lutte avec nous ; pour rester  
 “ dans le repos, nous n’avons qu’à poursuivre avec calme, dignité,  
 “ nos rapports avec toutes.”

3<sup>o</sup> *La nature des races qui composent la population des Etats-Unis :*

“ La population du pays est encore admirablement appropriée à  
 “ sa mission ; c’est une population mêlée des plus fortes races  
 “ de l’Europe, race *Teutonique, Celtique, Ibérienne*. L’élément  
 “ *teutonique et germanique* prédomine et parmi les Germains, l’élé-  
 “ ment du Nord qui a donné à l’Europe la plus grande partie de  
 “ sa noblesse. La majorité de notre population appartient à des  
 “ races capables de conquérir mais incapables d’être conquises.  
 “ Notre population réunit les meilleurs traits de l’*Anglais*, du  
 “ *Français*, de l’*Allemand*, de l’*Irlandais*. et tend à former un  
 “ peuple homogène, un caractère à part, supérieur peut-être à tout  
 “ ce qui s’est jamais vu.”

4<sup>o</sup> *La persuasion unanime des habitants des Etats-Unis :*

“ Comme peuple nous avons de plus la conviction que la divine  
 “ providence nous a donné une mission importante, et nous a  
 “ choisis pour travailler à produire dans le monde une civilisa-  
 “ tion plus avancée que celle dont il jouit. Nous nous regardons  
 “ comme un peuple providentiel, comme un peuple qui a à rem-  
 “ plir une grande destinée. C’est là un fait qui prouve des ins-  
 “ tincts généreux, une noble nature. Nous nous croyons le *peuple*  
 “ *de l’avenir*, et cette croyance servira beaucoup à faire de nous  
 “ ce peuple. Il peut se faire que nous soyons appelés à étendre  
 “ notre domination sur tout le continent de l’Amérique, mais  
 “ c’est là peu de chose ; nous ne devons souhaiter cette domina-  
 “ tion qu’autant qu’elle serait utile aux pays annexés et néces-  
 “ saire à la sécurité de nos frontières. La destinée manifeste de  
 “ ce pays est beaucoup plus noble, plus élevée, d’un ordre beau-  
 “ coup plus spirituel ; c’est la réalisation de l’idéal d’une société  
 “ chrétienne pour l’ancien et le nouveau-monde.”

5<sup>o</sup> *Conduite tenue par les Etats-Unis à l’égard de l’Eglise :*

“ A l’heure qu’il est, c’est justice d’ajouter que notre pays est  
 “ celui de tous les pays du monde, sur lequel les catholiques  
 “ doivent spécialement fonder leur espoir ; c’est celui qu’ils ren-  
 “ contreront le dernier parmi ceux qui sont hostiles aux intérêts  
 “ de l’Eglise. Le peuple américain, comme peuple, n’a jamais re-  
 “ jeté la foi catholique ; comme gouvernement les Etats-Unis  
 “ n’ont jamais foulé aux pieds son autorité. Depuis que cette  
 “ nation a vu le jour se lever sur elle, elle ne s’est pas livrée à un

“ seul acte d’hostilité contre la religion de Rome. Son premier  
“ acte a été de réparer les injustices de la mère-patrie envers  
“ l’Eglise et de placer les catholiques sur le pied d’une parfaite  
“ égalité avec les protestants. N’était-ce pas une noble et géné-  
“ reuse conduite, pour un peuple protestant, alors qu’au dernier  
“ siècle toute l’Europe se révoltait contre l’Eglise et que le Sou-  
“ verain Pontife allait être jeté dans les fers par ses fils apostats ;  
“ n’était-ce pas, dis-je, une noble et généreuse conduite de pro-  
“ clamer l’égalité parfaite entre les protestants et les catholiques  
“ si peu nombreux, si peu influents dans les assemblées et de leur  
“ offrir un asile contre la tyrannie ? Il n’y a pas dans le monde  
“ une nation qui ait accompli un acte plus généreux et qui ait  
“ rendu un plus grand service à l’Eglise. Or, pensez-vous que cet  
“ acte ne soit pas écrit dans le livre de vie ? pensez-vous qu’il  
“ puisse rester sans récompense ? ”

6° *Principes de la constitution des Etats-Unis :*

“ Cela nous conduit à parler d’une dernière preuve en faveur  
“ de notre assertion sur la destinée des Etats-Unis ; c’est l’antago-  
“ nisme de notre constitution avec le protestantisme et son har-  
“ monie avec le catholicisme. Il y a, en effet, entre notre ordre  
“ de choses et le protestantisme un antagonisme profond. Le sys-  
“ tème protestant se dit une religion surnaturelle, révélée : il  
“ enseigne la dépravation totale de l’espèce humaine, il enseigne  
“ que tous nos actes faits en dehors de la justice de Jésus-Christ  
“ sont des péchés : il refuse à la nature le pouvoir de préparer les  
“ voies à la grâce, et à la raison celui de conduire à la foi. Or, nos  
“ ancêtres n’ont pas établi le système américain sur une telle base ;  
“ ils étaient protestants sans doute, mais ils sont allés bravement  
“ contre leurs principes, et ils ont bâti sur les fondements de la  
“ loi naturelle, de l’équité naturelle, telle qu’elle était expliquée  
“ par l’Eglise bien avant l’apparition de Luther. Il y a donc un  
“ antagonisme radical entre notre constitution et le protestantisme.  
“ Il n’en est pas ainsi de la religion catholique ; car le catholi-  
“ cisme, bien loin de rejeter les principes de la loi naturelle, de  
“ l’équité naturelle, les suppose toujours, et c’est sur eux, comme  
“ sur un roc inébranlable, qu’il élève tout l’édifice de ses doc-  
“ trines. Il n’y a donc rien dans notre constitution qui s’oppose à  
“ l’établissement de la religion catholique : tout, au contraire,  
“ appelle ou favorise cet établissement...”

Après avoir ainsi exposé les preuves de sa thèse, M. Browson, ne se dissimule pas les difficultés qu’on pourra lui opposer. Il les prévient afin de mieux y répondre. Il donne de nouvelles explications sur le véritable sens de son assertion et termine par des conclusions pratiques très importantes. Nous ferons de tous ces compléments le sujet d’un troisième et dernier article.

(A continuer.)

LES JÉSUITES EN CHINE.

Un religieux de la compagnie de Jésus a tracé le tableau suivant des œuvres des RR. PP. Jésuites en Chine :

“ Nous y occupons deux provinces, dit ce Révérend Père, le Nan-King et le Tchély.

“ Au Nan-King nous desservons 543 chrétientés, avec 101,206 fidèles, gouvernés par un évêque et 94 missionnaires de notre Société. Nous y sommes secondés par 27 prêtres séculiers chinois. Notre grand séminaire compte 87 élèves indigènes.

“ — Les religieuses auxiliatrices dont la maison-mère est à Paris, rue de Calais, ont ouvert un pensionnat européen à Zi-Ka-Wei, en dehors de Chang-Hai. Leur entreprise est couronnée de succès. Non loin d'elles est un couvent de Carmélites, dont presque toutes les religieuses sont des Chinoises. L'hôpital général de Chang-Hai est bien tenu par des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

“ — A Chang-Hai, nous avons un collège européen, avec 150 élèves, appartenant à toutes les nations qui se donnent rendez-vous dans cette ruche commerciale.

“ La province du Tché-Ly est moins importante : un évêque Mgr Buché, 14 religieux de la Compagnie, 11 prêtres, indigènes séculiers instruisent 25,000 chrétiens. Ils ont fondé 34 petits pensionnats de garçons avec 1,216 élèves ; 40 petits pensionnats de filles, qui en comptent 1,028. ”

\*~\*~\*

L'interlocuteur du Révérend Père ajoute :

“ Voilà trois cents ans que la Compagnie de Jésus multiplie ses efforts pour conquérir cet immense pays au christianisme et le rattacher à la civilisation européenne. Ses missionnaires y ont fait des prodiges et, parfois, ils ont cru toucher le but. A la fin du mois de juillet de l'année 1600, le P. Ricci apportait à l'empereur Van-Lié la première horloge qu'ait vue la Chine : “ une cloche qui sonnait d'elle-même ”, disaient les Mandarins émerveillés. L'empereur exposa dans ses appartements deux tableaux du Sauveur et de la Vierge, dons du P. Ricci ; puis il lui accorda la faculté de pénétrer dans l'intérieur du palais, où les grands officiers de la couronne avaient seuls le droit d'entrer. Pendant quelques années le P. Ricci fut un des personnages les plus considérables de la Chine.

“ A la fin du même siècle, l'empereur Kang-hi, menacé par une insurrection et ne doutant pas de la science universelle des missionnaires, contraignit l'un d'eux, le P. Verbiest, à organiser une fonderie de canons. Ces canons lui conservèrent son trône.

“ En 1883, comme en 1600 et 1681, les Jésuites ont toujours, dans ces immenses régions de l'Extrême-Orient, la réputation d'infatigables missionnaires et de savants distingués.

“ C'est un Jésuite, le P. Dechevrens, qui a été placé à la tête de

l'observatoire météorologique et magnétique de Chang-hai, situé en dehors de la ville, à Zi-Ka-Wei. L'outillage de l'observatoire chinois est aussi complet que celui de Montsouris de Paris. Il centralise toutes les observations faites dans ces nombreux parages, jusqu'au Japon. Les cartes météorologiques du P. Dechevrens sont de grande utilité pour a navigation, dans ces mers difficiles. La Chambre de commerce de Chang-hai, bigarrée d'Anglais, d'Américains, de Chinois, d'Allemands, a voté 24,000 francs de subsides annuels au savant religieux, et, pour honorer la compagnie à laquelle il appartient, lui a concédé gratuitement un fil spécial, dans le câble sous-marin qui relie Chang-hai au Japon. Le P. Dechevrens était, il y a quelques années encore, professeur à Vaugirard.

Les savants du Muséum connaissent les beaux travaux d'histoire naturelle du P. Heude, sur la conchyologie de Nan-King et de la Chine centrale.

---

### CHRONIQUE ÉTRANGÈRE.

---

Le gouvernement usurpateur italien continue ses persécutions ; il vient de commettre un nouveau larcin sacrilège en s'emparant du couvent de Sainte-Sabine pour y fonder un lazaret. Ce couvent, bâti sur le mont Aventin, est bien connu de tous les pèlerins français ; c'était un noviciat des R. P. Dominicains français de la réforme de Lacordaire. L'église est une des plus intéressantes de Rome par ses souvenirs. Le couvent a été illustré par le séjour de saint Raymond de Pennafort, saint Thomas d'Aquin, saint Hyacinthe. On y conservait religieusement les chambres occupées jadis par saint Dominique et saint Pie V ; on voyait dans le jardin un oranger planté par saint Dominique, qui poussa un nouveau rejeton à l'époque où Lacordaire restaura l'ordre en France, après avoir écrit sa règle dans le couvent même de Sainte Sabine.

Mais si le cœur du Souverain Pontife est cruellement atteint par ces spoliations successives il trouve quelques adoucissements à ses douleurs par l'amélioration des relations avec les puissances étrangères. C'est ainsi qu'on annonce l'arrivée prochaine à Rome de M. de Boutenieff en qualité d'ambassadeur de la Russie près le Vatican. Le Pape se réjouit aussi en voyant réunis auprès de lui ces prélats américains. Pour leur marquer son contentement Sa Sainteté enverra au prochain concile de Baltimore l'évêque Leppiacci en qualité de délégué spécial.

Une généreuse américaine, <sup>\*\*\*</sup> Mme Catherine Hines, de Brooklyn, vient de laisser par testament la jolie somme de 6200 piastres pour être employée en bonnes œuvres.

— On se rappelle qu'il y a huit ans, Garcio Moreno, l'héroïque

et saint président de la république de l'Equateur (Amérique du Sud) tombait sous le poignard des sociétés secrètes qui s'emparaient du pouvoir.

Garcio Moreno avait consacré son pays au sacré cœur de Jésus ; en mourant il avait prononcé une parole d'espoir : " Dieu, avait-il dit, Dieu ne meurt pas ! "

Aujourd'hui cette parole voit sa confirmation. la révolution est vaincue et un gouvernement chrétien régit la République de l'Equateur. Il vient de donner une consécration nouvelle au vœu de Garcio Moreno, en décrétant qu'une basilique nationale dédiée au sacré cœur de Jésus serait érigée par ses soins et avec le concours de tout le pays. La première pierre du monument a été dernièrement posée à Quito.

\*.\*

Nous avons parlé de la mort du cardinal Deschamps ; nous avons dit la grande place que son Eminence occupait non-seulement dans son pays, mais dans la catholicité entière. Nous trouvons, à son sujet, dans le *Journal de Bruxelles*, le touchant détail inédit suivant :

" Quelques jours avant d'être surpris par la mort, le cardinal avait écrit les premières lignes de son mandement du Carême. Il disait : " C'est singulier, j'étais bien persuadé que je n'écrirais plus de nouveau mandement et que celui de l'an passé était le " dernier. "

" Le sujet du nouveau mandement était la *Croix*. Voici comment le choix de ce sujet lui était venu. Il avait reçu la visite d'un belge éprouvé par un grand malheur. Ce visiteur lui dit : " Je trouve ma consolation dans le souvenir d'un sermon que je vous ai entendu prêcher, il y a trente-trois ans, à Naples, dont l'objet était la croix et dans lequel vous développiez cette idée : " La croix expie, la croix mérite, la croix élève. " Après le départ du visiteur le Père Looyard dit au cardinal, voilà le sujet de votre mandement de carême trouvé. Le cardinal répondit : " C'est " vrai, un bon chrétien doit mourir sur la croix ; sans cela la vie " n'est pas complète. " Ces paroles sont textuelles.

—L'évêque de Namur a été nommé cardinal et primat de Belgique. On espère que cette nomination va régler les questions débattues entre le Vatican et la Belgique.

\*.\*

Il y a quelque temps la *Semaine catholique* de Toulouse disait que le Saint-Père, aigri par la duplicité dont les gouvernants français s'étaient servis envers lui jusqu'à cette heure, serait disposé à user prochainement des grands moyens si on n'en revenait pas à l'exécution vraiment loyale du Concordat.

La loi " municipale ", discutée actuellement à la Chambre des députés, n'est pas faite pour changer ces sentiments du Souverain Pontife. En effet les dispositions qui viennent d'être votées confèrent les clefs des églises aux maires républicains, leur confèrent le droit de sonner les cloches selon leur bon plaisir, enlèvent aux

fabriques le monopole des pompes funèbres et déchargent les communes de l'obligation de loger les curés. Par ces moyens les républicains veulent enlever au clergé toute ressource et toute liberté pour qu'au moment où le Concordat sera dénoncé, la religion n'ait plus aucun moyen de se soutenir.

Continuant le système d'hypocrisie de son prédécesseur, le ministre de la justice vient d'adresser une circulaire aux présidents des cours judiciaires à l'occasion de la rentrée de ces cours. Il leur dit que la messe du Saint-Esprit n'est prescrite par aucune loi ni par aucun décret, qu'elle n'a aucun caractère officiel ; qu'elle ne constitue pas la rentrée officielle. C'est leur dire : on peut s'en passer ; pour beaucoup même : vous devez vous en passer.

Cette invite n'a cependant pas eu le succès qu'en espérait le ministre. A Paris, la Cour de cassation, la Cour suprême, a voulu être fidèle à l'antique tradition et a demandé que la messe du Saint-Esprit fût célébrée selon l'usage à la sainte chapelle. La plupart des Cours en province ont suivi l'exemple de la Cour de cassation. A Paris, Son Eminence le Cardinal-Archevêque, qui présidait à la cérémonie, a prononcé une allocution, après l'Evangile, dont voici un passage :

“ L'indépendance du juge répond de l'équité de ses jugements. Et le sûr instinct de l'humanité, aussi bien que son expérience, l'avertit que nul n'est plus indépendant devant les hommes que celui qui se croit comptable envers Dieu.....

“ En venant placer vos austères travaux sous la bénédiction de Dieu vous donnez à la nation un gage de vos vertus professionnelles.

“ Mais votre présence devant cet autel a encore une autre signification : représentants d'une des plus hautes institutions sociales, vous venez faire acte de religion, et déclarer que vous n'êtes pas de ceux qui font consister le progrès dans la négative de vérités de l'ordre divin. En cela vous servez noblement les intérêts de notre pays dont la considération au milieu des peuples civilisés ne pourrait que souffrir de mortelles atteintes, si l'opinion s'établissait que la France tend à devenir un peuple sans Dieu.”

---

## LES DEUX COLONELS.

*(Suite et fin.)*

Le colonel B... aborde enfin la question. Mon cher, dit-il en se tirant la moustache, sais-tu ce que je ferais à ta place ?—Non.—Tu vas mourir, ma foi ! c'est sûr. Eh bien ! tu ne veux pas t'en aller comme un chien. Tu es trop brave homme. A ta place je ferais venir un prêtre et je me confesserais.—Toi : tu te confesserais. Est-ce que tu plaisantes ?—Pas du tout. Je te dis que je me confesserais !—Vraiment ?—Oui.—Et à qui veux-tu que je me confesse ? Je ne connais pas de prêtre.—Eh bien ! moi, j'en connais un, et qui est fameux ; un bon cœur, un homme tout rond.”

Le colonel J... resta un instant sans rien dire ; puis, regardant son ami dans le blanc des yeux : " Eh bien ! soit ! dit-il. Si c'est ton confesseur, va me le chercher. Et le colonel B... se levant aussitôt, sortit de la chambre, manquant de renverser les deux femmes. " C'est fait, leur dit-il, à demi-voix, d'un air crispé. Je vais lui chercher votre abbé. "

Il arrive à la paroisse. Le prêtre qu'il cherchait était à la sacristie, il lui raconte son histoire et finit, en lui disant : " Si le pauvre colonel J... vous parle de moi, vous direz, monsieur l'abbé, que vous me connaissez et que vous êtes mon confesseur. Sans cela tout raterait.—Mais, monsieur, comment puis-je lui dire cela ? Il n'est pas permis de mentir, même pour faire du bien.—Eh bien ? alors que faire ?—Tenez, c'est bien simple, dit le prêtre avec douceur, suivez-moi dans une petite chambre voisine ; vous vous confesserez, comme un bon et digne homme que vous êtes, et dès lors, je pourrai dire en toute vérité à votre pauvre ami que nous nous connaissons, que je suis votre confesseur, et même, ajouta-t-il en lui tendant la main, que nous sommes une bonne paire d'amis. "

La cordialité du prêtre, jointe à l'embarras de la situation, décida le vieux soldat. Il suivit le vicaire, se mit à genoux, se confessa le mieux qu'il put, sortit de là enchanté, et courut chez son ami, rue du Bac. En entrant, il embrasse la femme et la fille étonnées, et se précipite dans la chambre : " Ah ! mon cher, s'écria-t-il, la larme à l'œil, si tu savais quel brave homme que c'est ! Jamais, je n'en ai vu de pareil. Tu vas voir comme cela va te faire du bien. Tu m'en diras des nouvelles ! "

Quelques instants après, le prêtre arrivait, confessait le pauvre mourant, et le décidait sans peine à recevoir le Saint-Viatique et l'Extrême-Onction. Le soir, il revenait le visiter et l'encourager, et le lendemain, le pauvre colonel J..., ramené à Dieu par le colonel B..., le converti de Mme et de Mlle J..., mourait paisiblement en baisant le crucifix que lui présentait son vieil ami.



ETABLIE EN 1869

**L. P. DUFRESNE**

IMPORTATEUR DE

**Montres en Or et en Argent en Gros et en Détail,**

**No 92, RUE NOTRE-DAME, OUEST, No 92**

Ci-devant rue St-Joseph, près du City Hotel, MONTREAL.

**JONCS DE MARIAGE FAITS A ORDRE.**

N. B.—Ordres par la Poste, Téléphone ou autrement seront exécutés sous le plus délai;

### DÉCÈS DE LA SEMAINE.



C'est une sainte et salutaire pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient déivrés de leurs péchés.

zz Mach. XIII, 46.

Archange Renaud.—Catherine Banion.—Marie Kandoler.—Louis Campbell.—Marie Dailey.—J.M. Natens.—Blanche Passage.—Fçois. Labelle.—Melina Gendron.—James Quinlan.—Lucie Hébert.—Amédée Villeneuve.—James Kinall.—Sophie Lépine.—Delphine Galipeau.—Pierre Nantel.—Adelaïde Laurin.—Henri Turcot.—J. B. Lamère.— J. B. Duhamel.—H. Salmon.—Wenceslas Grandmont.—James Walsh.—Napoléon Benard.—Philomène Charbonneau.—Michael Keauney.—Anne Brunman.—Marie Gleason.—J.- B. Denis.—Fortier.

### DE PROFUNDIS.

## L. J. A. SURVEYER

**Marchand Ferronnier**

Tient l'assortiment le plus complet pour églises ou autres édifices publics, consistant en Clanches, Targettes, Charnières (simples ou à ressort), Serrures, Poignées en bronze (nikelées ou en hématie).

— en outre :—

Un grand choix d'articles en argenterie, coutellerie et aussi ustensiles de cuisine émaillés, etc.

Poeles a bois et a Charbon très puissants pour églises ou autres édifices publics  
Aussi Ressorts de portes et Charnières a Ressort.

**188, rue Notre-Dame**

(En face du Palais de Justice)

MONTR-AL.

# 25 Cts.

Employez les

Pilules de **McGALE**

(composées de noix-longues)

Pour les affections bilieuses, mal de tête, constipation, etc., etc.

**A vendre partout.**

## M. L. E. N. PRATTE,

MONTRÉAL

MONSIEUR,

### L'Harmonium "DOMINION"

que nous avons acheté de vous en Novembre 1879, continue de nous donner la plus entière satisfaction.

Cet instrument a été exposé au froid et à l'humidité pendant tous les hivers que nous l'avons eu; notre salle n'étant presque jamais chauffée, et tout le monde s'en est servi à sa guise. Nous sommes réellement étonnés de sa solidité, car après toutes ces épreuves l'instrument s'est très bien conservé sans jamais se déranger et est encore magnifique.

CHARLES DUPONT HÉBERT,

Président de la Soc. Ste-Cécile.

Trois-Rivières, 27 mars 1883.

## MM Cousineau & Valiquette, ENTREPRENEURS

d'Eglises, couvents, collèges, presbytères, résidences privées à la campagne ou à la ville.

Et exécutent toutes sortes de réparations sous courts délais.

450 St-Jacques Ouest  
MONTREAL.

## ED. BERNIER & Cie

Entrepreneurs de couvertures d'église d'édifices publics, d'usines, de résidences, etc., en tôle galvanisée et autres métaux.

ssi plombiers, poseurs d'appareils à gaz et d'appareils pour chauffage à la vapeur.

69, rue Saint-Jacques  
MONTREAL.

## LANTHIER & Cie.

271, rue Notre-Dame

Notre maison, comme les années précédentes, possède l'assortiment le plus complet de Chapeaux Anglais, Français et Américains de tous genres et de toutes qualités, pour hommes, jeunes gens et enfants. Pardessus imperméables de toutes descriptions. Parapluies des célèbres maisons de Martin, Sangster, etc. — Le département des Messieurs du Clergé est une de nos spécialités. Chapeaux de soie Romain et ordinaire, feutre dur et mou.

Pardessus et Manteaux en Tweed et Cachemire noir. — Les prix varient selon la qualité de l'article.

## L. B. LAPIERRE

MARCHAND DE

## CHAUSSURES

No. 60 $\frac{1}{2}$ , rue Saint-Dominique

MONTREAL.

Ouvrages de pratique seulement, réparation à bas prix.

## POUR AVOIR DE Bonnes Photographies A BON MARCHÉ

Visitez l'établissement de

## H. LARIN

18 — RUE SAINT-LAURENT — 18

M. A. BAYARD, artiste au crayon, avantageusement connu, invite le clergé et le public à visiter son atelier et garanti la ressemblance parfaite de ses portraits au crayon d'après photographies.

ÉTABLI EN 1859

## HENRY R. GRAY

## Chimiste - Pharmacien

144, rue Saint-Laurent

MONTREAL.

Prescriptions des médecins préparées avec soin. Première qualité de drogues et matières chimiques.

## III, rue Saint-Laurent

Coin de la rue Lagache  
MONTREAL.

## ARCAND FRERES

Marchands de Nouveautés

MAGASIN A UN SEUL PRIX

Spécialité pour les Manteaux de Dames et Habillements de Messieurs.

W. ARCAND, Tailleur.

Pharmacie Sainte-Catherine

## R. Mc NICHOLS

Chimiste-Pharmacien

PROPRIÉTAIRE

597, rue Sainte-Catherine

MONTREAL.

Remèdes et Teintures, Médecines patentées  
Savons, Parfums, Pommes, etc., etc.  
Eponges, Bandages, Sangsues, Graine de  
fleur et de jardin.

Soins particuliers donnés aux prescriptions de  
médecins et recettes de famille.

**J. X. PAUZÉ**  
MARCHAND DE  
**Peintures, Vernis, Huiles**  
**VITRES ET MASTIC**

*Spécialité : Couleurs et Matériaux de Peintres de Voitures.*

**134, rue Saint-Jacques Ouest**

(Coin de la rue Saint-David)

A deux minutes de marche de la Station  
Saint-Bonaventure, côté Est.

**MONTREAL.**

**MERCIER, BEAUSOLEIL & MARTINEAU**

**AVOCATS**

**55, rue Saint-Jacques**

**MONTREAL.**

Hon. HONORÉ MERCIER, ex-Procureur-Général, et M. P. P. pour Saint-Hyacinthe.

CLEOPHAS BEAUSOLEIL, ex-Syndic officiel.

PAUL G. MARTINEAU B. C. L.

**MAISON ITALIENNE**

(Fondée en 1848)

ETABLISSEMENT DE

**STATUES RELIGIEUSES**

Le plus beau et le plus grand de  
la Puissance

**T. CARLI**

STATUAIRE

66 Rue Notre-Dame, Montreal.

Sacré-Cœur de Jésus et de Marie, saint Joseph, Vierge Mère, Immaculée Conception, saint François d'Assise, saint Benoit, saint Jean-Baptiste, saint Louis de Gonzague, saint Patrice, et un assortiment très considérable de Saints et Saintes.

Un sculpteur habile est attaché à l'établissement. Exécution de toutes matières, mais spécialement du plâtre, plastique, staff et ciment.—**Prix modérés.**

**J. B. RICHER**

MARCHAND

**D'ÉPICERIES, LIQUEURS, ETC.,**

**BEURRE, THE,**

**VINS, BIERRE ET PORTER**

UNE SPÉCIALITÉ

**Coin des rues Lagachetière**

— ET —

**ST-CHARLES BORROMÉE.**

J. MAJEAU, JR.  
**Marchand-Epicier**

375, RUE LAGAUCHETIÈRE

Coin de la rue Sainte-Elizabeth

MONTREAL.

Toujours en mains vieux Cognac et autres  
 liqueurs de premier choix.

Epiceries de toutes sortes, surtout Farine,  
 Beurre, Fromage, Jambon, Fruits et légumes.  
 Thé et Café des meilleures qualités, au plus  
 bas prix.

QU'ON S'Y RENDE EN FOULE.

**LOUIS MONETTE**

**BOUCHER**

EN GROS ET EN DETAIL

Fournisseur de plusieurs communautés  
 religieuses de cette ville

**Marché Sainte-Anne, Etal 13 et 14**

MONTREAL

Roast-beef, Steaks, Veau, Mouton, Langues  
 et viandes salées au goût des acheteurs.

UNE VISITE EST SOLLICITÉE.

**Grande Fonderie de Cloches**

**BURDIN AINÉ**

Rue de Condé, 28

LYON.

Fournisseur des Cathédrales de

Agen, Autun, Avignon, Aix, Alger, Port-d'Espagne, Constantine, Gap, Grenoble  
 Valence, Tunis.

Accords de cloches; carillons; montures de tous systèmes; beffrois en fer; ameublement  
 complet des clochers. Médailles aux expositions universelles: Paris 1855, 1867 et 1878;  
 Lyon 1872; Sidney 1879; Clermont-Ferrand 1880; Académie nationale 1878.

Représentée à Montréal par M. R. BEULLAC, 229, Notre-Dame.

**LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH**  
**Cadieux & Derome**

205 & 207 RUE NOTRE-DAME  
 MONTREAL.

BOUSSU (Nicolas): La vérité sur le roi. 1833. In-18 .....	15 c
CHABANNES (la baronne de): Semaine eucharistique, chemin de la Croix, et choix de prières; in-18 .....	20 c.
CHEVOYON (l'abbé): Le manuel de la jeune fille chrétienne; in-18.....	38 c.
— La perfection des jeunes filles; in-18 .....	33 c.
CHOCARNE (le R. P.): Lectures pour chaque jour, extraites des écrits des saints et des bienheureux; 2 vol. in-18.....	\$1.25
DIGNAT (l'abbé): L'École de la souffrance. Méditations sur la Passion de N. S. J.-C., avec une préface du P. Monsabré; in-18 .....	38 c.
EYMARD (le T. R. P.): La divine Eucharistie; 4 vol. in-18.....	\$1.63
FABER (le R. P. W.): Pensées et maximes, traduites par G. Geoffroy, avec une préface par Léon Gauthier; magnifique édition in-32, sur papier vêlin, avec encadrement .....	50 c.
FULGENCE BOUÉ (le R. P.): Nouveau manuel du chrétien, petit livre d'heures à l'usage des gens du monde; édition in-32, sur papier vêlin, avec encadrement.....	50 c.
GRIMES (l'abbé): Traité des scrupules. Instructions pour éclairer, diriger, consoler et guérir les personnes scrupuleuses; in-18.....	25 c.
ISOARD (Mgr): La sainte Messe, méthode pour assister au saint Sacrifice; in-18 .....	13 c.
MARIN DE BOILESVE (le R. P.): Une pensée par jour, sujets de méditations tirés de l'évangile du dimanche; in-18.....	25 c.
MASSIAN (Gaston): Observations sur le Manuel Compayré, causeries vil- lageoises; in-18 .....	8 c.

Au Clergé et aux Communautés Religieuses.

# HUILE D'OLIVE

*d'une qualité supérieure pour les autels et dortoirs, en  
barils, canistres ou au gallon.*

**VEILLEUSES DE TOUTES SORTES**

**CIRE BLANCHE** } POUR  
                          } LES  
**ET PARAFFINE** } **CIERGES**

EN GROS ET EN DÉTAIL CHEZ

**R. J. DEVINS, Pharmacien**

*Voisin du Palais de Justice, Montréal.*



**RENOVATEUR**

# PARISIEN

de LUBY.

**ARTICLE DE TOILETTE.**

*Approuvé e indispensable, pour la jeunesse perpétuelle des cheveux.*

Cette excellente préparation ramène les cheveux gris à leur couleur naturelle et en conserve la beauté ; entretient la tête propre et fraîche ; donne aux cheveux un lustre et un parfum très agréables ; empêche et détruit les pellicules ; ne gêne pas la peau ni la coiffure la plus délicate ; arrête certainement les cheveux de tomber dans peu de jours, et donne une satisfaction complète à tous ceux qui s'en servent, étant moins cher que toute autre préparation de ce genre, car par son usage on peut se dispenser d'huile ou de pommade.

*En vente chez tous les pharmaciens en grandes bouteilles de 50 cts.  
ou six bouteilles pour \$2.50.*

Entrepôt général à Montréal, chez

**R. J. DEVINS, Pharmacien**

*Voisin du Palais de Justice, 100 Notre-Dame, Montréal.*